AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

223C0318
FR0000125338-FS0128

16 février 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CAPGEMINI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir 8 720 732 actions CAPGEMINI[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CAPGEMINI sur le marché.

---

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 174 432 actions CAPGEMINI pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 173 582 113 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.